

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 22 décembre 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de kinésithérapeutes

A.M. 04-07-2024

M.B. 20-11-2024

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, l'article 88 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 fixant la procédure d'agrément en qualité de kinésithérapeute et des qualifications professionnelles particulières, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de kinésithérapeutes ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2024 fixant les critères particuliers d'agrément autorisant les kinésithérapeutes à se prévaloir de la qualification professionnelle particulière en kinésithérapie du sport ;

Considérant la démission de Madame HENKINET Florence ;

Considérant la nouvelle qualification professionnelle particulière en kinésithérapie du sport pour laquelle il y a lieu de nommer des experts au sein de la commission d'agrément des kinésithérapeutes ;

Considérant que l'Association professionnelle représentative des kinésithérapeutes (AXXON) a proposé des membres remplissant les conditions d'agrément prévues aux dispositions transitoires fixées à l'article 5, de l'arrêté ministériel du 22 janvier 2024 fixant les critères particuliers d'agrément autorisant les kinésithérapeutes à se prévaloir de la qualification professionnelle particulière en kinésithérapie du sport ;

Considérant que l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur a proposé des membres enseignants en kinésithérapie du sport ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer au sein de la Commission d'agrément de kinésithérapeutes des membres experts en kinésithérapie du sport,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 6^o, de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de kinésithérapeutes, les mots « Madame HENKINET Florence » sont abrogés.

Article 2. - A l'article 1^{er} du même arrêté est ajouté un « 9° » rédigé comme suit :

« 9° En tant qu'experts en kinésithérapie du sport visés à l'article à l'article 4, 3° et 4°, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Madame ABELLANEDA Séverine	Madame FORTHOMME Bénédicte
Monsieur DELVAUX François	

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 04 juillet 2024.

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

F. BERTIEAUX